

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DU MOULIN TENUE LE LUNDI 19 NOVEMBRE 2018, À 18H30, À LA SALLE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE.

Présences

- Linda Brodeur
- Isabelle Giroux
- Josée Marc-Aurèle
- Nathalie Breault
- Mario Laroché
- Claudine Boucher
- Nathalie Bernier
- Sophie Léonard
- Annie Campeau
- Suzie Cadrin
- Valérie Ouellette
- Geneviève Papineau remplace Mme Julien
- Liette Jodoin, directrice
- Rosalie Collard (stagiaire)

Absences

- Nancy Julien
- Brigitte Lasnier
- Isabelle Roberge, directrice adjointe

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum (suivi, 2)

La présidente du conseil d'établissement, madame Josée Marc-Aurèle, nous adresse le mot de bienvenue.

Tous les membres ayant été convoqués, le quorum est constaté et l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption, 3)

CÉ-18-19-11

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Nathalie Bernier et secondée par madame Valérie Ouellette,

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

3. Revue, adoption, signature et suivi au procès-verbal du 15 octobre 2018 (adoption, 5)

CÉ-18-19-12

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Annie Campeau et secondée par madame Valérie Ouellette,

IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal.

4. Parole au public (information, 15)

Aucun public

5. Suivis au procès-verbal (suivi, 5)

Aucun suivi

6. Retour sur les photos scolaires (discussion, 10)

Les parents ont reçu les épreuves à la maison. Selon les commentaires reçus, les photos sont très belles. La présentation des épreuves est également plus écologique (moins de carton).

Une suggestion pour l'an prochain a été apportée. Au lieu de choisir la photo de classe habituelle, il pourrait être intéressant de choisir la mosaïque composée de toutes les photos individuelles de chacun des élèves et de l'enseignant(e). Cette façon de faire a été retenue par l'école Le Rucher.

7. Activités extrascolaires de la session d'hiver (approbation, 5)

CÉ-18-19-13

En premier lieu, madame Claudine Boucher s'est fait approcher par la Fédération Canadienne d'Escrime afin d'offrir des séances d'initiation à ce sport. L'activité aura donc lieu à la session d'hiver. Il y a 30 places disponibles. L'activité est offerte aux élèves des 4^e, 5^e et 6^e années. Actuellement, il y a environ 100 élèves qui ont donné leur nom. L'activité est offerte aux enfants inscrits au service de garde et elle est sans frais.

Deuxièmement, une autre session de ciné-action sera reconduite à l'hiver.

D'autre part, il y aura des matchs amicaux de hockey cosom disputés contre des élèves des services de garde des écoles de Saint-Amable. Une éducatrice du service de garde agira à titre d'entraîneuse de l'équipe.

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Nathalie Breault, secondée par madame Geneviève Papineau et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU d'adopter les activités extrascolaires de la session d'hiver.

8. Projet éducatif (information, 45)

Madame Liette Jodoin nous présente l'échéancier de l'élaboration du projet éducatif pour l'année scolaire 2018-2019. Les étapes du mois d'août et de septembre ont été complétées. Un comité de pilotage a été mis en place.

Par ailleurs, madame Jodoin nous présente le résultat de la première activité tenue avec tous les membres de l'équipe-école qui consistait à déterminer les assises fondamentales pour notre organisation soit les valeurs, la mission et la vision.

La deuxième activité, quant à elle, a eu lieu en deux temps. Il y a eu un volet avec les enseignants et un autre avec le personnel de soutien. Le but était de déterminer de enjeux, des orientations et des objectifs en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite de la CSP.

Le comité de pilotage a par la suite repris toutes les idées qui en ont découlé et ont mis ces informations en commun dans un document qui se veut une première ébauche du projet éducatif.

Madame Liette Jodoin nous informe qu'il y aura deux versions du projet éducatif pour notre établissement. Une version courte (résumé) et une longue (officielle). Cette dernière doit être conforme au canevas proposé par le Ministère. Elle ajoute que notre projet éducatif sera aligné au PEVR (Plan d'engagement vers la réussite) de la Commission scolaire des Patriotes. Un parallèle doit constamment être fait entre les deux documents.

D'autre part, l'école a reçu les réponses du sondage effectué par la CSP l'an dernier. En effet, il a été possible d'extraire les résultats pour chacune des écoles concernant les réponses des employés et des élèves. Il importe de préciser que les résultats des parents sont pour l'ensemble de la CSP et non propres à notre école.

Lorsque terminée, la version courte du projet éducatif sera présentée ultérieurement en assemblée générale. Elle sera également présentée au conseil d'établissement.

Le document devra être adopté par le CÉ et recevoir l'aval de la direction générale de la CSP à la fin de l'année.

À ce jour, l'échéancier est respecté et le projet avance bien.

9. Mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements pour l'année scolaire 2018-2019 (adoption, 5)

CÉ-18-19-14

Madame Liette Jodoin fait un survol de chacune des mesures dédiées et protégées reçues du MEES pour l'année en cours. Voici la résolution qui demande que les conseils d'établissement confirment au Ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements;

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DU MOULIN • MESURES BUDGÉTAIRES DESTINÉES À UN TRANSFERT VERS LE BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Considérant que conformément à l'article 473.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre 1- 13.3), le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement;

Considérant que les règles budgétaires de l'année scolaire 2018-2019 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements;

Considérant que les règles budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements;

Considérant qu'une reddition de comptes doit être faite dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Considérant que la directrice de l'école a présenté au conseil d'établissement la reddition de compte qu'elle a complétée dans CollecteInfo;

Considérant que la directrice de l'école a présenté au conseil d'établissement l'attestation de la Commission scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements;

Considérant que les établissements ont le choix des moyens pour répondre aux besoins des élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements sont regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves;

Considérant que les directeurs d'établissement ont convenu lors de Comité consultatif de gestion de mettre en commun certaines allocations dédiées tel qu'expliqué par la Commission scolaire des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements;

Il est proposé par madame Isabelle Giroux :

Que le conseil d'établissement de l'école Du Moulin confirme que les sommes des mesures dédiées et protégées ont bien été allouées par la Commission scolaire des Patriotes à notre établissement.

SUR PROPOSITION dûment faite par monsieur Mario Laroche, secondée par madame Sophie Léonard et adoptée à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU d'adopter les mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements pour l'année scolaire 2018-2019.

10. Effectifs scolaires 2018-2019 (28 septembre 2018) – Prévisions de l'effectif scolaire 2019-2020 à 2022-2023 (information, 5)

Madame Liette Jodoin nous présente le document sur les effectifs scolaires de l'année 2018-2019 ainsi que les prévisions jusqu'en 2023. Le point important à retenir est que la clientèle de Sainte-Julie est

constamment en baisse, entre autres, parce que le développement urbain a atteint sa limite.

11. Service de garde (information, 5)

Madame Claudine Boucher nous informe des activités à venir d'ici les vacances des fêtes :

Activités prévues lors des deux journées pédagogiques en novembre :

- Jeudi 22 novembre :
 - Sortie pour les petits jusqu'à la 2^e année au Musée des enfants
 - Sortie pour les plus vieux au camp Youhou
- Vendredi 23 novembre :
 - Cuisine et enquête au programme
- Mercredi 28 novembre :
 - Journée de la couleur « grise » et thème de l'amitié
 - Les élèves plus vieux seront sollicités pour organiser des activités sur le thème
 - « Photo boot » en noir et blanc
- Jeudi 29 novembre : les élèves des 5^{ie} et 6^{ie} années iront à la maison des jeunes
- Vendredi 30 novembre : finale du parascolaire en danse et en chant
- Mercredi 12 décembre :
 - Journée de la couleur « bleue » et thème du partage
 - Il sera communiqué aux parents d'apporter un jouet qu'ils veulent donner afin que les enfants jouent avec ce jouet pendant la journée avant de le mettre dans le tain du partage
- Jeudi 13 décembre : visite de la troupe Récré-Action
- Lundi 17 décembre : présentation du film réalisé par les élèves lors de l'activité ciné-action ainsi qu'un « tapis rouge »
- Mardi 18 décembre : finale de la ligue d'improvisation à la salle polyvalente après l'école

12. La vie à l'école (information, 5)

Madame Sophie Léonard nous parle des activités du préscolaire :

- Halloween : des « ateliers-parents » ont eu lieu. Ils ont été très populaires.

Madame Annie Campeau nous parle des activités du 1^{er} cycle :

- Une animatrice est venue faire des potions magiques avec les classes de 2^e année.

Madame Suzie Cadrin nous parle des activités du 2^e cycle :

- Des efforts ont été mis avec les élèves de 4^e année (particulièrement les garçons) sur « comment être un bon ami » et « jouer dans l'harmonie ». La problématique est surtout vécue lors des récréations et le midi au service de garde.

Madame Valérie Ouellette nous parle des activités du 3^e cycle :

- 5^e année : les élèves ont reçu la visite d'un militaire dans le cadre de la journée du souvenir.
- Halloween :
 - Les maisons hantées ont eu du succès.
 - La section « potion magique » a été préparée par les élèves des classes DGD. Ils ont d'ailleurs très apprécié participer à cette activité.
 - Des mises en scène d'horreur ont été organisées dans le cadre du cours d'art dramatique.

Actuellement, beaucoup d'efforts sont déployés pour la réalisation des bulletins et les rencontres de parents à venir.

13. Comité de parents (information, 5)

Madame Josée Marc-Aurèle nous informe du contenu de la réunion qui s'est tenue le 15 novembre :

- Monsieur Lapointe, directeur général, à la CSP est venu présenter le PEVR.
- Il a été statué que l'offre de service en classe spécialisée est adéquate, elle a donc été adoptée.
- Semaine de la persévérance scolaire : les deux journées pédagogiques qui étaient toujours au calendrier pendant la semaine de la persévérance scolaire seront déplacées.

- Les postulants aux postes de commissaires sont présentement en processus d'entrevue.
- Le budget de fonctionnement du Comité de parents a été adopté.
- Possibilité d'avoir une présentation pour les parents concernant la transition entre le primaire et le secondaire, offerte par la CSP.

14. Correspondance (information, 15)

Madame Josée Marc-Aurèle nous informe que l'association du Mont Rougement a envoyé de nouvelles trousse éducatives pour des activités avec frais pouvant intéressées les enseignants(es).

15. Levée de l'assemblée (adoption, 1)

CÉ-18-19-15

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Suzie Cadrin et secondée par madame Linda Brodeur,

IL EST RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h08.

JOSÉE MARC-AURÈLE
Présidente du
Conseil d'établissement

LIETTE JODOIN
Directrice